AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0962
FR0010918292-FS0374

17 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juillet 2013, la société Apollo Management Holdings L.P., (9 West 57th Street, New-York, NY 10019 Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 11 juillet 2013, pour le compte de fonds dont elle assure indirectement la gestion, par l'intermédiaire de la société Apollo Capital Management, L.P., qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir indirectement, pour le compte desdits fonds, 16 543 121 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNICOLOR hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 335 543 841 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.